

CENTRAL BIOGAZ DE LUGERE MARIGNY LES USAGES

OUI MAIS LOIN DES HABITANTS

Annexe

4

4/10/18

Le projet de la centrale Biogaz du Lugère à Marigny les Usages a été élaboré *sans concertation avec les Habitants de Marigny et les Riverains.*

Sur La ZAC3, Nous disposons de 50 Ha à disposition des entreprises, cette ZAC3 est traversée par la conduite de Gaz sur toute sa longueur. Donc un nouveau lieu D'IMPLANTATION de ce projet est possible.

Les élus de Marigny ont imposé son implantation actuelle sans concertation avec les riverains. C'est ce qui ressort des *investigations menées* auprès des acteurs du Projet.

- LES CONSEQUENCES DE CE CHOIX SONT LES SUIVANTES :

- 1°) La dévalorisation du patrimoine des Riverains et des Habitants de Marigny.
- 2°) Fort de ce constat et du manque de dialogue avec Monsieur le Maire lors du conseil municipal du 26 septembre 2018, un collectif des Habitants s'est constitué et une pétition a déjà recueilli plusieurs centaines de signatures.
- 3°) Ce Projet présente des risques industriels qui ne sont évalués à leurs justes valeurs.
- 4°) L'absence d'un dossier Financier rigoureux, avec la viabilité Financière du porteur du projet nous interpelle. En effet un investissement financier de 9 Millions € est porté par une SARL de 5000 € de Capital et un apport en 0.9 M€
- 5°) Ce projet est implanté à proximité de deux sites NATURA 2000, et l'étude d'impact nous semble légère.
- 6°) L'implantation Imposée par les élus ne tiens pas compte des vents dominants pour la protection sanitaire des Riverain et des habitants de Marigny.
- 7°) La centrale Biogaz de lugère, est une installation Classée ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement).
- 8°) Le collectif se réserve le droit d'apporter une réponse sur tous les points évoqués par Monsieur Le Maire dans le bulletin d'information l'Echos des Usages NO 103 d'octobre 2018 et ce après consultation de toutes les instances et parties prenantes du dossier. **(La centrale n'accueille pas que de la paille, voir page 5 du dossier de présentation du dossier).**
- 9°) Compte tenu de tous ces éléments, nous vous annonçons dès maintenant, la création d'une association pour la défense des intérêts des Martarais. Nous vous invitons dès maintenant à nous rejoindre Jeudi 4 Octobre de 17h00 à 19h00 devant la Mairie pour la remise de la pétition au commissaire enquêteur et signer le registre avec vos remarques et suggestions.

Signé par le collectif au service des Martarais.

